

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-190 du 2 Juin 1982

abrogeant, en ce qui concerne le Camarade GANDJI Cyriaque, les dispositions du décret N° 78-195 du 5 Août 1978 portant nomination de Directeurs Généraux, de Directeurs Généraux Adjoints, de Directeurs et de Chefs de Département dans les Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU Le décret N° 82 -124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU L'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères ,
- VU Le décret N° 78-195 du 5 Août 1978 portant nomination de Directeurs Généraux, de Directeurs Généraux Adjoints, de Directeurs et de Chefs de Département dans les Ministères,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 19 Mai 1982,

DECRETE :

Article 1er.— Sont et demeurent abrogées, en ce qui concerne le Camarade GANDJI Cyriaque, Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère du Commerce, les dispositions du décret N° 78-195 du 5 Août 1978 ci-dessus cité.

Article 2.— Le Camarade GANDJI Cyriaque est remis à la disposition du Ministre des Finances pour servir dans l'Administration des Douanes et Droits Indirects.

.../...

Article 3. - Le Présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 2 Juin 1982

Par lePrésident de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

LE Ministre du Commerce,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Manassé AYAYI

Isidore AMOUSSOU

Ampliatiions : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 4 PG/FPC 2 MC-MF 8 Ministères 20
SCG 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAT-BCP 8 DCCT-Gde Chanc 2 ICE et ses sections 4 DAN-DCP
DSDV-Trésor-DI 20 UNB-BN-FASJEP 6 Intéressé 1 JORPB 1.